

à la conférence se mirent d'abord d'accord sur neuf articles relatifs au commerce, cinq relatifs à un service de bateaux à vapeur desservant le groupe oriental des Antilles, et deux autres relatifs à un service de même nature pour le groupe occidental. Par l'effet de la convention commerciale, les droits de douane sur toutes marchandises (à l'exception des narcotiques et des alcools) produites dans les Antilles, ne dépasseront pas 50 pour cent des taux imposés sur des produits similaires venant des pays étrangers; en échange, différents groupes antillais ont accordé certaines préférences aux marchandises importées du Canada. Le gouvernement canadien prit l'engagement de faire tous ses efforts pour créer un service de vapeurs transportant le courrier postal, les passagers et les marchandises entre le Canada et le groupe oriental dans un délai maximum de trois ans, les steamers devant jauger de cinq à six mille tonnes et être doués d'une vitesse de 12 nœuds; s'il est nécessaire de donner une subvention à ce service de navigation, les gouvernements du Canada et des six colonies antillaises du groupe oriental s'engagent à y contribuer. Jusqu'à ce que cette ligne de navigation soit établie, le Canada fera tous ses efforts pour maintenir, au moyen des lignes existantes, un service de quinzaine entre le Canada et le groupe oriental. Un service entre le Canada et le groupe occidental est également décidé. Cette convention devra rester en vigueur pendant au moins dix ans; elle se continuera ensuite jusqu'à ce qu'un préavis écrit, de douze mois, y mette fin. Les nouvelles mesures douanières concernant les Antilles ont été appliquées au Canada depuis le 10 mai 1921.

**Conférence de la Presse Impériale à Ottawa.**—Environ 150 délégués représentant les propriétaires et rédacteurs de journaux de toutes les parties de l'Empire se réunirent en conférence au Palais Législatif d'Ottawa, du 5 au 7 août 1920, sous la présidence du vicomte Burnham, président de l'Union de la Presse de l'Empire. On y discuta la publication des journaux, l'unité de l'Empire, son développement et le rôle joué par la presse à cet égard, l'amélioration des moyens de transmission des nouvelles, la réduction du tarif des câbles sous-marins, l'indépendance de la presse de tout contrôle gouvernemental et l'accroissement du volume des échanges de nouvelles entre les nations britanniques. La conférence émit le vœu d'un abaissement des tarifs postaux et se prononça en faveur de l'adaptation de la télégraphie sans fil et du téléphone sans fil à la transmission des nouvelles.

**Plébiscite sur la prohibition.**—Pendant l'année 1920 et les premiers mois de 1921, huit des neuf provinces canadiennes adoptèrent un régime définitif concernant la vente des boissons alcooliques, jusqu'alors provisoirement régie en vertu de la Loi sur les Mesures de Guerre. Le 10 juillet 1920, les électeurs du Nouveau-Brunswick se prononcèrent par une majorité d'environ deux contre un, en faveur de la prohibition totale. Le 20 octobre de la même année, les électeurs de la Colombie Britannique, à une grande majorité, rejetèrent le principe de la prohibition et se prononcèrent en faveur du système du contrôle et de la vente par l'État, en paquets